



VOS DÉMARCHES

Recensement citoyen

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3e mois suivant.

Retrouvez ici les informations pratiques.

Où vous adresser ?

- En Mairie.

Les pièces à fournir

- Une pièce d'identité.
- Un livret de famille.

CONTACT



Mairie

32 rue Albert Mattar
77400 Carnetin

@ Courriel

☎ 01 64 30 24 20

DÉMARCHE EN LIGNE



SE FAIRE RECENSER
([HTTPS://WWW.SERVICE-PUBLIC.FR/PARTICULIERS/VOSDROITS/F870](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870))



VOS DÉMARCHES

Service Public

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser.

LIENS UTILES



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F871>)



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ECOLE DES OFFICIERS DE GENDARMERIE NATIONALE

(<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/eogn/>)



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

(<https://www.defense.gouv.fr/sga/jeunesse/devenir-citoyen/journee-defense-citoyennete-jdc#title-11425>)